



Madeira 2015/2016 – Presidência CP RUP
Madère 2015/2016 – Présidence CP RUP
Madeira 2015/2016 – Presidencia CP RUP



Regiões Ultraperiféricas Europeias
Régions Ultrapériphériques Européennes
Regiones Ultraperiféricas Europeas

Contribution conjointe des Régions Ultrapériphériques de l'Union Européenne sur le projet d'Indice du Progrès Social Régional de l'Union Européenne

Les Régions ultrapériphériques (RUP) considèrent que la proposition de la Commission européenne pour la construction d'un Indice de progrès social (IPS) régional de l'Union européenne (UE) constitue un élan significatif à la communication de la Commission de 2009 sur «Le PIB et au-delà - Mesurer le progrès dans un monde en mutation». Elle amorce une réponse aux demandes, exprimées de longue date par les RUP, sur la nécessité d'une information statistique régionale européenne comparable et d'une meilleure prise en compte des réalités territoriales.

Etant donné l'importance du traitement statistique dans la définition et la mise en œuvre des politiques européennes, la Conférence des Présidents des RUP appelle la Commission à garantir une prise en compte effective de la situation des RUP dans la définition de nouveaux indicateurs visant à compléter les indicateurs existants.

A ce titre, le résultat provisoire de l'application par la Commission européenne du projet de l'IPS aux régions de l'UE, publié le février 2016, sur la période 2011-2013, appelle plusieurs remarques de la part de la Conférence des Présidents des RUP.

D'abord, la Conférence regrette que l'ensemble des RUP n'ait pu faire l'objet d'un traitement du fait de l'absence de données statistiques pour les RUP de Mayotte et Saint-Martin. Ce point emporte des conséquences quant au traitement conjoint et équitable des RUP de la part de l'UE. Elle tient également à rappeler que, suivant les domaines, la situation des RUP peut sensiblement différer des réalités continentales européennes. Les réalités et contraintes permanentes, structurelles et cumulées de l'ultrapériphérie, reconnues à l'article 349 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne, expliquent ce décalage.

Les résultats provisoires révèlent que plusieurs des RUP¹ ont une performance sociale neutre ou faible, en fonction des échelons et de leur classification établis par la Commission. Ils soulignent également que les RUP sont des régions caractérisées par des hauts déséquilibres s'agissant les trois dimensions définies pour évaluer le progrès social («Opportunités», «Bases du Bien-Être» et «Besoins humains fondamentaux»).

¹ Les régions ultrapériphériques de Mayotte et de Saint-Martin ne sont pas été considérées.



Madeira 2015/2016 – Presidência CP RUP
Madère 2015/2016 – Présidence CP RUP
Madeira 2015/2016 – Presidencia CP



Regiões Ultraperiféricas Europeias
Régions Ultrapériphériques Européennes
Regiones Ultraperiféricas Europeas

Malgré l'importance de ce résultat pour l'approfondissement de l'information sur les régions européennes, l'IPS connaît quelques limitations sur lesquelles les RUP souhaitent se prononcer et contribuer ainsi à les surmonter, dans le cadre du processus de consultation lancé par la Commission.

Tout d'abord, il est jugé nécessaire compléter l'IPS et ses indices partiels par des indicateurs qui améliorent leur capacité de mesurer la performance sociale des régions européennes et qui illustrent le mieux les disparités régionales, en tenant compte du standard de développement social européen. Des phénomènes tels que la sécurité économique des citoyens (la capacité des personnes ou des familles pour répondre à des dépenses imprévues, l'insécurité de l'emploi et le chômage de longue durée), ainsi que des différentes façons d'utilisation du temps par les citoyens ou encore la qualité de l'accès à des produits et services d'intérêt général, semblent ne pas avoir été pris en compte et cela, en dépit de leur extrême importance pour le développement social. La Commission devrait introduire des indicateurs sociaux appropriés afin de combler cette lacune.

Deuxièmement, vu que la Commission a pour but recueillir d'information pour aider les décideurs politiques, en particulier pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques, qu'on veut dûment adaptés aux spécificités territoriales des régions, il est absolument indispensable de recourir à des informations statistiques et des indicateurs sur les caractéristiques et conditions territoriales des régions où s'appliqueront ces politiques.

Dans l'exercice de mesure et de quantification du développement des régions à l'échelle de l'UE, il y a des phénomènes territoriaux régionaux, notamment l'Ultrapériphérie telle que définie à l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, qui peuvent être observés à la condition que des indicateurs de contexte ou de condition soient élaborés.

La Conférence des Présidents des RUP plaide pour que l'IPS ne soit pas envisagé simplement comme un indicateur de résultat. Elle demande ainsi à la Commission européenne de poursuivre ses travaux vers la construction d'indicateurs de contexte ou de condition, tel que proposé dans sa Communication de 2009.

Afin d'éviter de créer ou d'accentuer les disparités, il importe d'exclure toute application mécanique d'indicateurs définis par et pour le continent européen. Cette orientation, si elle était retenue, emporte des conséquences dans la mesure des effets des politiques publiques, qu'elles soient régionales, nationales ou européennes dans nos territoires. En effet, une



Madeira 2015/2016 – Presidência CP RUP
Madère 2015/2016 – Présidence CP RUP
Madeira 2015/2016 – Presidencia CP



Regiões Ultraperiféricas Europeias
Régions Ultrapériphériques Européennes
Regiones Ultraperiféricas Europeas

transposition mécanique peut aboutir à une analyse erronée des défis et opportunités de développement des RUP et priver ainsi nos territoires des outils de mesure adéquats et nécessaires à la prise de décision politique.

Aussi, la Conférence appelle de ses vœux l'adaptation, en tant que de besoin, de tous les indicateurs qui seront définis et retenus par la Commission européenne pour établir l'IPS. De la même façon, la Conférence incite la Commission européenne à créer, chaque fois que nécessaire, des indicateurs de contexte ou de condition économiques, sociaux et géographiques comparables dans toutes les régions européennes, qui mettent en évidence les caractéristiques propres aux réalités territoriales des RUP.

Par ailleurs, et comme souligné précédemment, le traitement statistique des RUP mérite une attention toute particulière en ce que ces territoires peuvent souffrir d'une absence de données statistiques. En élargissant sa base de données statistiques pour définir son action, la Commission européenne doit s'assurer qu'elle dispose des capacités adéquates pour produire des statistiques de qualité pour chaque territoire, au bénéfice de leurs populations.

Ces orientations doivent aboutir à un traitement spécifique, cohérent et équilibré de la situation ultrapériphérique à l'échelle de l'Union.

AÇORES

CANARIES

GUADELOUPE

GUYANE

SAINT-MARTIN

MADEIRA

MARTINIQUE

MAYOTTE

LA RÉUNION

Funchal, le 22 juin 2016